

Thématique : Permis de conduire

**Bénévole, Citoyen,
Passeport pour l'emploi, C'est permis**

APPC_078

Note de restitution finale remise
par le C2RP, porteur du projet,
au Fonds d'Expérimentations pour la Jeunesse
dans le cadre de l'appel à projets lancé en mai 2009
par le Ministère en charge de la Jeunesse

Février 2012



Ce projet a été financé par le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse dans le cadre de l'appel à projets « 10 000 permis pour réussir » lancé en mai 2009 par le Ministère en charge de la jeunesse.

Le Fonds d'expérimentations pour la jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation finale remis au FEJ par l'évaluateur.

FICHE SYNTHETIQUE SUR LE PROJET

Projet APPC_078

LE DISPOSITIF EXPERIMENTE

Bénévole, Citoyen, Passeport pour l'emploi, C'est permis

Objectifs initiaux

Permettre l'accès au permis de conduire de 1 350 jeunes accompagnés par le réseau des 27 Missions Locales du Nord-Pas de Calais.

Développer la citoyenneté des jeunes par des modules de sécurité routière et par un engagement dans la vie associative locale (bénévolat de 35 heures) en contrepartie d'une bourse de 800 euros.

Public(s) cible(s)

1 708 jeunes de 18 à 25 ans inscrits dans les Missions Locales de la région Nord-Pas de Calais.

Les cibles prioritaires étant les jeunes mères, les jeunes résidant en zone rurale et les jeunes bénéficiant du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale).

Descriptif synthétique du dispositif expérimenté

Les jeunes sont repérés et recrutés par les conseillers Mission Locale selon les critères établis. Les bénéficiaires de l'action sont tirés au sort par l'évaluateur national TNS Sofres « 10 000 permis pour réussir ». Les jeunes s'engagent auprès de la Mission Locale à suivre avec assiduité les cours d'auto-école, à effectuer un bénévolat de 35 heures, à suivre un module de prévention routière et à rechercher activement un emploi. Les Missions Locales conventionnent avec les auto-écoles, les associations et organisent des ateliers de prévention routière ou des formations au PSC1. Les conseillers Mission Locale suivent le parcours des jeunes pour les mettre en relation sur des offres d'emploi et/ou de formation.

Territoire(s) d'expérimentation

Région Nord-Pas de Calais (18 Missions Locales dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais) incluant des zones urbaines, urbaines sensibles et rurales.

Valeur ajoutée du dispositif expérimenté

Le dispositif n'a pas été qu'une participation financière sur le permis car le jeune a du s'inscrire dans une démarche de bénévolat avec une association, participer à un module de prévention et de sécurité routière et démontrer sa volonté de s'inscrire dans une démarche active de recherche d'emploi.

Partenaires techniques opérationnels

Associations accueillant des jeunes : associations caritatives, culturelles, sportives...

Auto-écoles traditionnelles et auto-écoles sociales

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Association départementale de sécurité routière, organismes de formation pour le passage du PSC1, Police et Gendarmerie Nationale, assurances, pompiers, Croix Rouge

Partenaires financiers

Dans le cadre du cofinancement du permis des jeunes : communes, Conseil général, Conseil régional, Pôle Emploi, Etat (FIPJ et CIVIS), PLIE

Durée de l'expérimentation

Durée initiale : 12 mois

Durée effective : 24 mois suite à une prolongation exceptionnelle accordée par la Direction de la Jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

LE PORTEUR DU PROJET

Nom de la structure : C2RP – Centre régional de ressources pédagogiques (Lille)

Type de structure : Groupement d'intérêt public

L'ÉVALUATION DU PROJET

Nom de la structure : TNS Sofres, évaluateur national

Type de structure : structure privée

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs initiaux du projet

Le contexte

Le permis de conduire est un préalable à toute insertion professionnelle et sociale.

Les Missions Locales, dans leurs analyses, ont observé qu'une large majorité de jeunes n'ont pas de permis de conduire ou pour certains d'entre eux n'ont pas pu aller au terme de la formation.

En 2008, 61 % des jeunes accompagnés par les Missions Locales du Nord-Pas de Calais n'avaient pas le permis de conduire soit 67 723 jeunes.

Le coût du permis exclut un grand nombre de jeunes et plus particulièrement les jeunes précarisés suivis par les Missions Locales.

Le problème de mobilité, surtout en zone rurale, et les problèmes sociaux et financiers doivent être levés de façon réactive afin de mettre en adéquation marché du travail et validation des pré-requis. Or le permis de conduire est devenu une des conditions quasi-systématique dans le recrutement en particulier au niveau des métiers en tension (restauration, services aux personnes, maintenance et hygiène des locaux...).

C'est pourquoi il est indispensable pour les jeunes de 18 à 25 ans d'accéder à un dispositif permettant de les accompagner vers l'obtention du permis de conduire tout particulièrement pour les jeunes accompagnés dans le CIVIS.

Les objectifs initiaux

Les objectifs du projet visaient à :

- Permettre l'accès au permis de conduire à 1 350 jeunes accompagnés par les Missions Locales.
- Encourager l'engagement citoyen et l'intégration dans la vie de la cité dans le cadre d'une mission bénévole en partenariat avec les associations locales repérées.
- Développer la mobilité et l'autonomie des jeunes.
- Mettre l'accent sur un accès aux femmes pour qui le permis permet de travailler la mobilité et l'accès à l'emploi. La dimension sociale et la lutte contre l'isolement sont deux problématiques à lever notamment chez les jeunes mères.
- Accompagner les jeunes, dont les jeunes CIVIS, dans leurs démarches afin d'optimiser la recherche d'emploi, avec un effort tout particulier sur les territoires ruraux souvent peu couverts par les transports urbains ou interurbains ou au sein des cités et quartiers où les jeunes vivent repliés sur eux-mêmes.
- Accompagner le jeune durant ses leçons : rendre les jeunes conscients des risques liés à la conduite (vitesse, consommations à risques) en rendant obligatoire pour chaque jeune bénéficiaire un module de prévention et sécurité routière.
- Accompagner le jeune dans ses démarches d'emploi.

Plus-value de l'expérimentation

Les 27 Missions Locales du Nord-Pas de Calais (18 dans le Nord et 9 dans le Pas-de-Calais) se sont réunies pour un seul projet.

Il devait concerner 1 350 jeunes inscrits en Mission Locale bénéficiant d'un suivi dans le cadre de l'emploi et de la formation avec un accent mis sur l'accès aux jeunes mères de famille, aux jeunes habitant les zones rurales et aux jeunes ayant de faibles ressources. **Il a touché 1 708 jeunes.**

L'expérimentation a permis aux jeunes de s'engager dans des associations dans le cadre d'un bénévolat de 35 heures, ce qui a apporté une dimension citoyenne à l'action par rapport aux dispositifs de droit commun qui ne financent que le coût du permis et ne donnent pas la priorité aux jeunes sans ressources et aux mères de famille.

L'action a nécessité un partenariat important au niveau régional, départemental et local nécessaire pour le suivi et la mise en place de l'action. Il a fallu mobiliser des partenaires dans le cadre du comité de pilotage régional, mais aussi dans le cadre de comités locaux de suivi.

Le partenariat s'est appuyé sur :

- les auto-écoles privées,
- les auto-écoles sociales,
- les associations locales, départementales et nationales (bénévolat des jeunes),
- les associations de prévention routière et prévention santé (ateliers),
- les organismes de formation au PSC1,
- la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour faciliter l'accès aux examens de code et de conduite,
- le Département (FAJ), l'Etat (CIVIS + FIPJ Mobilité), les aides communales, Pôle Emploi pour le co-financement du permis.

Ces partenariats ont rendu l'action complémentaire aux dispositifs de droit commun.

Ils ont permis de faciliter l'entrée du jeune dans le bénévolat, d'augmenter les résultats d'obtention du code et du permis, de qualifier les jeunes par l'obtention du PSC1 et de responsabiliser ces jeunes au volant en bénéficiant d'ateliers de prévention routière.

En plus de l'obtention du permis et du bénévolat, le jeune a bénéficié d'un suivi individuel vers l'emploi ou la formation par un conseiller pendant toute la durée de l'action.

L'action a facilité l'accès à l'emploi, favorisé la mobilité, impliqué les jeunes dans le tissu associatif, sensibilisé les jeunes à une conduite responsable et facilité le recrutement des jeunes par certaines entreprises par l'obtention du permis.

B. Le territoire d'expérimentation

Le projet est porté par le C2RP pour le réseau régional des Missions Locales et a, de fait, concerné les 27 Missions Locales du Nord-Pas de Calais avec une expérimentation sur des territoires ruraux, urbains et périurbains selon la répartition des Missions Locales.

A la demande du Haut Commissariat à la Jeunesse et en tenant compte des projets retenus dans le Nord, l'objectif a été fixé à 60 % des jeunes dans le Nord et 40 % dans le Pas-de-Calais.

C. Public visé par l'expérimentation

1. Mode d'identification et de repérage

Les jeunes ont été repérés par les conseillers des Missions Locales en fonction de l'emploi recherché, du permis en cours, de la zone d'habitation ou de la situation familiale.

Les critères de sélection étaient les suivants (non cumulables) :

- Priorité donnée aux projets professionnels nécessitant une mobilité et dont l'absence de permis constitue un frein à l'embauche
- Jeunes souffrant d'isolement (pas de transports en commun)
- Jeunes ayant prouvé leur volonté de s'insérer socialement et professionnellement
- Jeunes bénéficiaires du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)
- Jeunes détenteurs du code
- Jeunes inscrits en Mission Locale depuis six mois minimum
- Assiduité aux leçons de code et/ou de conduite...

Une majorité de Missions Locales a eu des difficultés à repérer et identifier des jeunes titulaires du code. Les conseillers Mission Locale ont rencontré des difficultés à présenter aux jeunes le système de tirage au sort (randomisation).

2. Bénéficiaires directs

Le nombre de bénéficiaires directs, tel que prévu dans la convention, était de 1 350 jeunes.

Le système d'information utilisé pour le repérage des jeunes bénéficiaires est le système d'information utilisé au niveau national par les Missions Locales : Parcours3. Il n'a pas été modifié pour les besoins de l'expérimentation.

362 jeunes sont sortis de l'expérimentation suite à des abandons ou des exclusions, pour les motifs suivants :

- Difficultés d'apprentissage éprouvées par certains jeunes
- Découragement suite à l'échec aux examens
- Raisons personnelles ou familiales
- Difficulté à concilier les horaires d'emploi/formation avec les horaires d'auto-école
- Permis ne constituant plus la priorité dans le parcours du jeune
- Qualité de l'enseignement des auto-écoles qui ne s'adapte pas au profil des jeunes de Missions Locales : les jeunes font un choix financier au détriment de la qualité d'enseignement
- Jeunes n'effectuant pas les démarches administratives auprès de la Mission Locale (fournir le certificat de JAPD, le devis de l'auto-école, le dossier de transfert d'auto-école...)
- Santé/maternité/ justice
- Autres financements obtenus (Pôle Emploi, financement personnel : contrainte de temps, emploi)

On constate qu'une majorité des abandons ont lieu durant la phase d'apprentissage du code (78% des abandons).

2.1. Statistiques descriptives

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1 (2010)	Bénéficiaires entrés l'année 2 (2011)	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action				
Jeunes	1 350	1 425	283	1 708
Adultes	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	1 350	1 425	283	1 708
Nombre d'abandons ou exclusions	-	-	-	362

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
Âge		
18-25 ans	1 350	1 708
Situation		
Jeunes apprentis en CFA	-	51
Demandeurs d'emploi	1 350	1 203
Actifs occupés <i>(emploi, formation, immersion en entreprise)</i>	-	454
Niveau de formation		
Infra V	-	51
Niveau V	-	1 128
Niveau IV	-	478
Niveau III	-	
Niveau II	-	51
Niveau I	-	
Sexe		
Filles	-	923
Garçons	-	785

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la Mission Locale (ML) ?	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action menée dans le cadre de cette expérimentation est à l'échelle	Régionale	Régionale
2. Le territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?	Oui, une partie du territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville	Oui, une partie du territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville

2.2. Analyse qualitative

Le nombre de jeunes intégrés dans l'action est supérieur au prévisionnel car les abandons ont été remplacés. Certaines aides étaient inférieures au 800 euros prévus permettant à plus de jeunes d'entrer dans l'action.

54 % de filles ont bénéficié du dispositif ce qui correspond à l'objectif initial de l'action de favoriser les jeunes filles.

34 % des jeunes avaient le code avant leur entrée et ont pu poursuivre la formation au permis.

Toutes les Missions Locales ont réalisé l'objectif de départ pour les entrées : 62 % de jeunes engagés dans l'action résidaient dans le Nord et 38 % dans le Pas-de-Calais.

30,5 % des jeunes résident en zone rurale non desservie par les transports en commun (deux Missions Locales sont rurales dans la région : Rurale de l'Avesnois et Rurale Ternois Haut Pays) ; 23,3 % des jeunes résident en quartier sensible.

L'action a touché un public diversifié : demandeurs d'emploi, apprentis, jeunes en formation, conforme aux objectifs d'accès et de maintien dans l'emploi.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre

Le point de départ de l'expérimentation a été le diagnostic réalisé par les 27 Missions Locales de la région sur le nombre de jeunes titulaires du permis de conduire et au regard de la nécessité pour certains postes de travail d'être titulaires du permis pour l'accès ou le maintien à l'emploi.

Les actions préparatoires

La mise en œuvre du dispositif a débuté par le repérage d'un référent dans chaque Mission Locale. Ont ensuite été élaborés des outils communs : tableaux de suivi, modèles d'attestation, site Intranet.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du dispositif

1/ Repérage et mobilisation des jeunes

Les jeunes sont repérés par les conseillers des Missions Locales en fonction de l'emploi recherché, du permis en cours, de leur zone de résidence ou de leur situation familiale.

Les jeunes repérés sont invités aux réunions d'information collective et/ou à un rendez-vous individuel avec un conseiller pour une première information sur le dispositif : critères d'accès, objectifs, engagements à respecter (bénévolat et assiduité), suivi de l'action.

Le dossier du jeune est constitué des pièces suivantes :

- questionnaire de randomisation,
- engagement à participer à l'action,
- engagement à effectuer le bénévolat et à suivre l'atelier de prévention et de sécurité routière,
- preuve d'une démarche active de recherche d'emploi,
- CV et lettre de motivation (exemple : en quoi le permis est-il un tremplin vers le retour/l'entrée à l'emploi ?)

Les critères de sélection des jeunes établis par les Missions Locales donnaient la priorité :

- aux projets professionnels pour lesquels l'absence de permis constitue un frein à l'embauche,
- aux jeunes des zones rurales souffrant d'isolement,
- aux jeunes ayant prouvé leur volonté de s'insérer socialement et professionnellement,
- aux jeunes bénéficiaires du CIVIS,
- aux jeunes détenteurs du code,
- aux jeunes inscrits en Mission Locale depuis six mois minimum.

Le repérage s'est appuyé sur la base de données Parcours3 des Missions Locales.

2/ Validation et randomisation

Les dossiers sont ensuite validés par une commission ou un référent et saisis sur le site de l'évaluateur. Après randomisation, les Missions Locales obtiennent un retour de la part de l'évaluateur.

3/ Mise en œuvre du dispositif

Pour chaque jeune retenu à l'issue de la randomisation, on passe ensuite à la phase de contractualisation :

- Pour le partenariat avec les auto-écoles

Présentation du projet lors de réunions, signature de conventions, médiation, suivi de l'assiduité des jeunes et paiement.

- Pour la recherche de bénévolat

Choix de la structure par le jeune ou sensibilisation/repérage par la Mission Locale d'associations comme « plan de secours » en cas de difficultés des jeunes puis contractualisation avec la structure sur la durée et l'objet du bénévolat.

- Pour l'organisation d'ateliers de prévention et de sécurité routière par les Missions Locales

Organisation à l'interne : supports créés par la Mission Locale et plaquettes et vidéos mis à disposition par les partenaires.

Recours à des prestataires externes (liste non exhaustive) : association départementale de sécurité routière, organismes de formation au PSC1, Police et Gendarmerie Nationale, assurances, pompiers, Croix Rouge.

- Pour la recherche de cofinancement, réunions d'échanges avec les partenaires (communes, Conseil général, Conseil régional, Pôle Emploi, Etat, PLIE...) pour la recherche de cofinancements et la mise en cohérence des dispositifs mobilisés.

4/ Suivi du jeune

Le suivi du parcours du jeune est assuré par le conseiller de la Mission Locale pour amener à l'insertion professionnelle (mise en relation sur des offres d'emploi et/ou de formation).

Le suivi de l'action est réalisé par le référent Permis qui entretient les relations avec les auto-écoles, les associations de sécurité routière et de bénévolat.

Le protocole d'évaluation

Le protocole d'évaluation mis en place (randomisation) a eu un impact pour les jeunes qui n'ont pas été tirés au sort et qui ont été réorientés vers un dispositif de droit commun. Les démarches ont été réalisées pour 364 de ces jeunes.

Cette procédure de randomisation a été difficile à expliquer aux jeunes et a été difficilement acceptée par les conseillers Mission Locale.

Suite à la fin de la randomisation en octobre 2010, aucun retour quantitatif n'a été effectué par l'évaluateur national au porteur de projet concernant les jeunes inscrits dans le dispositif.

Le cabinet ASDO a audité trois Missions Locales de la région pour effectuer l'analyse qualitative du dispositif.

Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet	Durée (en mois)	Ressources humaines mobilisées			
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	
1. Préparation du projet : 2^{ème} semestre 2009						
Diagnostic de départ	L'appel à projet lancé en mai 2009 rejoint une préoccupation du réseau des Missions Locales sur la question de la mobilité des jeunes. Les 27 Missions Locales souhaitent s'y impliquer ensemble.	non	3	5	24 heures x 5	3 Directeurs de Missions Locales + Animation régionale des Missions Locales
Ecriture du projet et validation au sein du réseau des 27 Missions Locales	Un groupe projet s'est constitué avec trois Directeurs et deux membres de l'Animation régionale des Missions Locales. Le projet est validé par les Directeurs et l'Association régionale des Missions Locales.	non		5		
Montage financier	Un porteur unique pour les 27 Missions Locales a été recherché et le portage a été confié au C2RP qui porte le programme d'animation régionale des Missions Locales.	non		1		
2. Lancement de l'expérimentation : 2010						
Repérage des 27 référents dans les Missions Locales	Identification d'un référent Permis de conduire dans chaque Mission Locale en charge de la mise en œuvre du projet	oui	12	27	27 x 0,13	Référents Permis de conduire en Mission Locale
Animation du projet au sein de chaque Mission Locale	Mise en œuvre des différentes étapes et des partenariats nécessaires (repérage des publics, partenariat associatif, recherche d'auto-écoles, conventionnement)	oui				
Animation et pilotage régional	Identification d'un animateur régional Suivi administratif du projet régional Animation des réunions de référents et du comité de pilotage régional	oui		2	0,2 x 2	Animateur régional + secrétaire
Volet financier	Conventionnement avec chaque Mission Locale et suivi financier	oui		1		Gestionnaire, C2RP

Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet	Durée (en mois)	Ressources humaines mobilisées			
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	
3. Achèvement de l'expérimentation : 2011						
Animation du projet au sein de chaque Mission Locale	Suivi des différentes étapes et des partenariats	oui	12	27	27 x 0,13	Référents Permis de conduire en Mission Locale
Animation et pilotage régional	Suivi administratif du projet, animation des réunions et du comité de pilotage	oui		2	0,2 x 2	Animateur régional + secrétaire
Volet financier	Suivi financier	oui		1		Gestionnaire, C2RP
4. Achèvement de l'évaluation : 1^{er} trimestre 2012						
Bilan qualitatif et quantitatif	Rédaction du bilan dans chaque Mission Locale Agrégation des 27 bilans pour réaliser le bilan régional	oui	2		0,5	Référents Permis de conduire en Mission Locale Animateur régional + secrétaire
Bilan financier	Réalisation du bilan financier par le C2RP Paiement des soldes	oui		1		Gestionnaire, C2RP
Organisation d'une manifestation	Constitution d'un groupe projet (7 personnes) pour l'organisation d'une manifestation	oui	1	7		Animateur régional + secrétaire + 5 référents

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
Auto-écoles	<p>Il est apparu judicieux, compte-tenu des difficultés financières que peuvent rencontrer les jeunes, que les aides financières puissent être payées directement aux auto-écoles sur présentation d'un devis et d'une facture.</p> <p>Compte-tenu de l'exigence de posséder l'examen du code de la route, le jeune avait la possibilité de continuer son apprentissage dans l'auto-école où il avait démarré son parcours. Il est à noter que chaque moniteur développe sa propre pédagogie en matière d'apprentissage de la conduite et un changement peut être préjudiciable pour le jeune. Mais un changement peut être accepté et pertinent pour diverses raisons laissées à l'appréciation des équipes de conseillers.</p> <p>L'examen du code étant valable trois ans, il a semblé judicieux de favoriser l'octroi de cette aide financière aux titulaires du code depuis moins de deux ans.</p> <p>Les aides financières étaient intégralement consacrées aux leçons de conduite (et de code le cas échéant), elles ne pouvaient pas prendre en charge les frais administratifs liés à la réinscription à l'examen de conduite en cas d'échec.</p> <p>Certaines Missions Locales ont travaillé avec des auto-écoles sociales sur leur bassin d'emploi compte-tenu des caractéristiques sociales de certains publics accompagnés.</p> <p>417 auto-écoles ont été concernées par le dispositif en Nord-Pas de Calais. Cinq auto-écoles de Picardie ont été impliquées du fait de la proximité géographique avec les communes du Nord.</p>
Associations de prévention routière	<p>La plupart des Missions Locales ont fait appel à des prestataires externes pour l'organisation des modules de prévention et de sécurité routière (association de prévention routière, Police et Gendarmerie Nationale, assurances...). Plusieurs ateliers ont été organisés afin de permettre à un maximum de jeunes d'y assister. Certaines Missions Locales ont organisé elles-mêmes ces ateliers en utilisant des supports fournis par leurs partenaires : diaporamas, plaquettes, vidéos, éthylotests, gilets de sécurité...</p> <p>1 103 jeunes ont ainsi été sensibilisés aux conduites à risque et au comportement à adopter au volant. A noter que 110 jeunes sont aujourd'hui titulaires du PSC1.</p>
Associations	<p>Les jeunes ont librement choisi l'association dans laquelle ils devaient effectuer leur période de bénévolat. Pour les jeunes en difficulté, la Mission Locales est venue en support dans ces démarches de recherche.</p> <p>1 033 jeunes ont réalisé 38 634 heures de bénévolat dans les associations locales, départementales et nationales. On note une préférence pour les associations caritatives et humanitaires (31%), l'action sociale et la santé (17%) et l'animation (15%). Ont également été concernées les associations culturelles, sportives, d'aide à la personne, de protection des animaux, les communes...</p>

2. Partenaires financiers

Les seuls cofinancements ont concerné les compléments de financement accordés aux jeunes (FDAJ Nord, FAJ 62, Pôle Emploi, APRE, communes, FIPJ Mobilité, autofinancement des jeunes).

Des Missions Locales ont pu mobiliser des financements complémentaires sur des actions spécifiques (site Internet sur la sécurité routière, module de prévention routière...).

C. Pilotage de l'expérimentation

Le comité de pilotage régional était chargé du suivi du dispositif, la réalisation des bilans intermédiaires et du bilan final.

Il était composé des représentants de l'Etat (Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, DRJSCS, DIRECCTE), de la Fondation Total, du Conseil régional Nord-Pas de Calais, des Conseils généraux du Nord et du Pas-de-Calais, des Directions Départementales des Territoires et de la Mer, de l'Association régionale des Missions Locales et du GIP-C2RP.

Le comité de pilotage s'est réuni trois fois durant la durée de l'expérimentation et se réunira une dernière fois pour la restitution du bilan final.

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord a joué un rôle pour une trentaine de jeunes puisqu'elle a instauré un système de réservation de places prioritaires aux examens théoriques et pratiques, ce qui a facilité l'accès au code et à la conduite pour les jeunes bénéficiaires. Deux Missions Locales ont utilisé cette possibilité.

Le réseau des 27 Missions Locales était coordonné par un animateur régional.

Sur toute la durée de l'expérimentation, neuf rencontres ont été organisées par le porteur de projet afin de réunir les 27 conseillers référents de l'action.

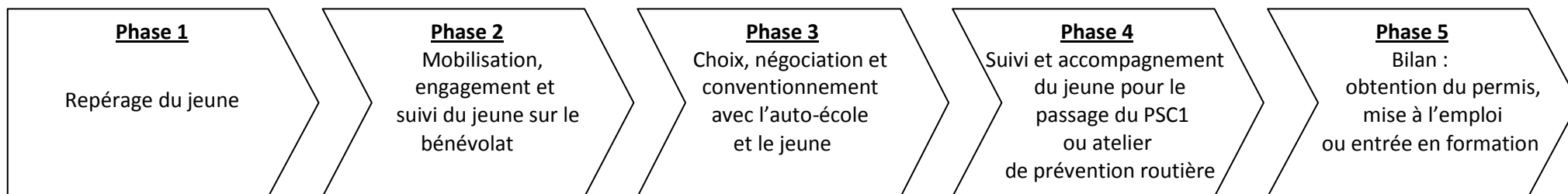
L'objet des deux premières réunions était l'identification d'un référent dans chaque Mission Locale, la présentation du dispositif et les démarches à accomplir pour la mise en œuvre opérationnelle de l'action. Les réunions suivantes ont permis aux référents d'échanger sur les avancées accomplies et de faire part des difficultés rencontrées au porteur de projet. Des outils de pilotage ont été créés en concertation avec les référents afin de faciliter le déroulement de l'action : tableau de suivi des jeunes accompagnés, requêtes Parcours3, modèles d'attestations...

Les référents ont été globalement satisfaits des outils mis à leur disposition.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Jeunes de 18 à 25 ans inscrits en Mission Locale
bénéficiant d'un accompagnement renforcé d'un conseiller en insertion professionnelle
(jeunes sélectionnés sur critères de ressources, résidant en zone rurale ou ZUS, titulaires du code, priorité donnée aux mères isolées)



Versement 1^{er} acompte :
inscription

Versement 2^{ème} acompte :
obtention du code

Versement 3^{ème} acompte :
leçons de conduite

Objectifs	- Développer la mobilité et l'autonomie du jeune par l'obtention du permis - Améliorer son accès à l'emploi ou la formation	Travailler une expérience nouvelle en s'appuyant sur une dimension citoyenne par le bénévolat	- Apporter une aide financière au coût du permis - Mobiliser d'autres financeurs - Engager le jeune sur sa participation financière	- Accompagner le jeune durant ses leçons - Former des conducteurs responsables au volant	- Accompagner le jeune dans ses démarches d'emploi - Faciliter le recrutement des jeunes		
	Acteurs	- Conseiller Mission Locale - Référent Mobilité/Permis	- Conseiller Mission Locale - Associations - Référent Mobilité/Permis	- Conseiller Mission Locale - Gérant auto-école - Référent Mobilité/Permis	- Conseiller Mission Locale - Gérant auto-école - Référent Mobilité/Permis - Association de prévention routière	Conseiller Mission Locale	
		Ressources	- Parcours3 (système d'information national des Missions Locales) - Questionnaire (TNS Sofres) - Contrat d'engagement du jeune (emploi, assiduité à l'auto-école et atelier, bénévolat)	- Signature d'un contrat avec le jeune sur son engagement bénévole - Attestation de bénévolat	- Signature d'une convention avec l'auto-école - Plan de financement du permis avec mobilisation des autres financeurs : FAJ, Pôle Emploi, communes	- Signature d'une convention avec l'organisme de prévention routière	Mise en relation sur des offres d'emploi

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Les conseillers Mission Locale ont rencontré des difficultés dans le repérage de jeunes titulaires du code, public initialement visé par le projet.

Une majorité des jeunes rencontrant des difficultés et accompagnés par les Missions Locales ne possèdent pas le code. Il faut donc prévoir des modalités particulières pour ces jeunes afin de les accompagner dans l'obtention du code.

Les autres objectifs fixés ont été atteints :

- 54% des bénéficiaires sont des femmes, 12% d'entre elles sont mères de famille
- 23,3% des jeunes résident en zone sensible et 30,5% en zone rurale
- 75% des jeunes étaient accompagnés dans le cadre du CIVIS lors de l'action
- 2/3 des jeunes ont réalisé une action de bénévolat. Les autres étaient excusés par une situation d'emploi, de formation ou une situation personnelle.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Nous n'avons pas identifié d'actions et de moyens spécifiques pour faciliter l'obtention du code mais nous constatons que cette étape semble nécessaire pour des jeunes rencontrant des difficultés.

Il pourrait être intéressant de mettre en place un questionnaire à destination des jeunes pour connaître l'impact que le bénévolat et le dispositif expérimental ont eu sur leur parcours professionnel et personnel.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les partenaires incontournables ont été les auto-écoles, les organismes de prévention routière et les associations locales proposant du bénévolat.

Il apparaît important de constituer une instance de régulation et de réflexion. Un comité de pilotage avec la présence des partenaires associés à la mise en œuvre du projet et des partenaires financiers est nécessaire au bon déroulement de l'action.

Les outils élaborés et les pratiques capitalisées lors de cette action peuvent être mis à disposition pour une éventuelle action à venir.

4. Impacts sur la structure

Suite à l'expérimentation, les Missions Locales sont mieux reconnues dans l'environnement associatif local.

Elles ont noué des partenariats avec les auto-écoles de leur territoire. Une meilleure connaissance de ces acteurs facilitera une collaboration future.

Les financeurs potentiels (Conseil général...) associent aujourd'hui les Missions Locales à une réflexion sur des projets mobilité et permis de conduire.

Les jeunes non inscrits en Mission Locale ont sollicité celle-ci pour le financement de leur permis. La communication, difficile à gérer, a attiré un nouveau public pour le permis.

Le regard des associations sur les jeunes accompagnés par les Missions Locales a changé. Les jeunes ont été félicités pour leur engagement dans ces associations. L'action a permis aux associations de recruter de nouveaux bénévoles parmi les jeunes.

L'action expérimentale a représenté un levier pour mettre les jeunes dans un parcours permis : d'autres financements ont été obtenus en complément.

Les chiffres régionaux montrent que le taux de jeunes accompagnés par les Missions Locales n'ayant pas le permis de conduire a diminué : **53% en 2011 contre 59% en 2009.**

Conclusion

Au 31 décembre 2011, 534 jeunes avaient obtenu le permis de conduire, soit 31% des jeunes entrés dans l'action.

Le parcours permis de conduire des jeunes engagés dans l'action n'est pas terminé pour une majorité d'entre eux. Pour autant, leur situation a évolué : **27% des jeunes étaient en situation d'emploi/formation au moment de leur entrée dans le dispositif, ils sont aujourd'hui 49%**.

La dynamique autour de l'accompagnement des jeunes explique l'évolution de leur situation au regard de l'emploi et de la formation.

Les 800 euros accordés à chaque jeune n'ont pas permis de couvrir la totalité du coût du permis ce qui implique le choix d'auto-écoles traditionnelles et ne nous a pas permis de nous appuyer sur des auto-écoles sociales.

L'action a nécessité un investissement important de la part des équipes des Missions Locales et des jeunes mais l'impact est positif : l'action régionale a permis d'intégrer les Missions Locales dans une dynamique qu'elles n'auraient pas pu initier seules.

Les jeunes sont toujours accompagnés par les conseillers Mission Locale et sont en cours d'apprentissage de la conduite.

Un partenariat est en cours avec les institutions territoriales. Le développement de la mobilité des jeunes grâce au permis de conduire est une réflexion du Conseil régional Nord-Pas de Calais et du Conseil général du Nord. Un groupe de travail du Conseil général du Nord s'appuie actuellement sur l'expertise des Missions Locales suite à l'expérimentation.

Une analyse qualitative sur l'impact du bénévolat pour les jeunes et sur leur parcours et la poursuite des actions en Mission Locale sera mise en place.

Un éclairage particulier de l'action sera apporté lors d'une manifestation de restitution à laquelle seront conviés les Missions Locales, les jeunes bénéficiaires, les partenaires opérationnels et financiers.

Annexe 1

Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1 (2010)	Bénéficiaires entrés l'année 2 (2011)	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action				
Jeunes	1 350	1 425	283	1 708
Adultes	-	-	-	-
Nombre total de bénéficiaires	1 350	1 425	283	1 708
Nombre d'abandons ou exclusions	-	-	-	362

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
18-25 ans	1 350	1 708
Situation		
Jeunes apprentis en CFA	-	51
Demandeurs d'emploi	1 350	1 203
Actifs occupés (emploi, formation, immersion en entreprise)	-	454
Niveau de formation		
Infra V	-	51
Niveau V	-	1 128
Niveau IV	-	478
Niveau III	-	51
Niveau II	-	
Niveau I	-	
Sexe		
Filles	-	923
Garçons	-	785

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Régionale	Régionale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

Annexe 2**Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre**

	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet	Durée (en mois)	Ressources humaines mobilisées		
				Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)
1. Préparation du projet : 2^{ème} semestre 2009						
Diagnostic de départ	L'appel à projet lancé en mai 2009 rejoint une préoccupation du réseau des Missions Locales sur la question de la mobilité des jeunes. Les 27 Missions Locales souhaitent s'y impliquer ensemble.	non	3	5	24 heures x 5	3 Directeurs de Missions Locales + Animation régionale des Missions Locales
Ecriture du projet et validation au sein du réseau des 27 Missions Locales	Un groupe projet s'est constitué avec trois Directeurs et deux membres de l'Animation régionale des Missions Locales. Le projet est validé par les Directeurs et l'Association régionale des Missions Locales.	non		5		
Montage financier	Un porteur unique pour les 27 Missions Locales a été recherché et le portage a été confié au C2RP qui porte le programme d'animation régionale des Missions Locales.	non		1		
2. Lancement de l'expérimentation : 2010						
Repérage des 27 référents dans les Missions Locales	Identification d'un référent Permis de conduire dans chaque Mission Locale en charge de la mise en œuvre du projet	oui	12	27	27 x 0,13	Référents Permis de conduire en Mission Locale
Animation du projet au sein de chaque Mission Locale	Mise en œuvre des différentes étapes et des partenariats nécessaires (repérage des publics, partenariat associatif, recherche d'auto-écoles, conventionnement)	oui				
Animation et pilotage régional	Identification d'un animateur régional Suivi administratif du projet régional Animation des réunions de référents et du comité de pilotage régional	oui		2	0,2 x 2	Animateur régional + secrétaire
Volet financier	Conventionnement avec chaque Mission Locale et suivi financier	oui		1		Gestionnaire, C2RP
3. Achèvement de l'expérimentation : 2011						
Animation du projet au sein de chaque Mission Locale	Suivi des différentes étapes et des partenariats	oui	12	27	27 x 0,13	Référents Permis de conduire en Mission Locale
Animation et pilotage régional	Suivi administratif du projet, animation des réunions et du comité de pilotage	oui				
Volet financier	Suivi financier	oui		1		Gestionnaire, C2RP
4. Achèvement de l'évaluation : 1^{er} trimestre 2012						
Bilan qualitatif et quantitatif	Rédaction du bilan dans chaque Mission Locale Agrégation des 27 bilans pour réaliser le bilan régional	oui	2		0,5	Référents Permis de conduire en Mission Locale Animateur régional + secrétaire
Bilan financier	Réalisation du bilan financier par le C2RP Paiement des soldes	oui		1		Gestionnaire, C2RP
Organisation d'une manifestation	Constitution d'un groupe projet (7 personnes) pour l'organisation d'une manifestation	oui	1	7		Animateur régional + secrétaire + 5 référents

Annexe 3**Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation**

	Nom de l'outil	Fonction	Utilisateurs ou destinataires	Format	Transférable
1	Convention entre la Mission Locale et le porteur de projet (C2RP)	La Mission Locale s'engage à mener l'expérimentation en respectant le budget accordé par le C2RP	Missions Locales et C2RP	Papier	oui
2	Engagement à participer à l'action	Convention entre la Mission Locale et le jeune qui s'engage à respecter les conditions pour participer à l'expérimentation	Missions Locales et jeunes accompagnés	Papier	oui
3	Convention de partenariat entre la Mission Locale et l'auto-école	Engagements à respecter par la Mission Locale et l'auto-école : suivi du jeune, production de devis et factures pour les prestations réalisées	Missions Locales et auto-écoles	Papier	oui
4	Convention de partenariat entre la Mission Locale et l'organisme de prévention routière	La Mission Locale s'engage à informer le partenaire des besoins recensés Le partenaire s'engage à assurer le bon déroulé de l'atelier de sécurité routière	Missions Locales et organismes de formation	Papier	oui
5	Ateliers de prévention et de sécurité routière	Sensibiliser les jeunes sur les dangers des conduites à risques (diaporamas, plaquettes, site Internet...)	Jeunes accompagnés	Papier Electronique	oui
6	Convention entre le jeune et l'association de son choix	Le jeune s'engage à effectuer 35 heures de bénévolat et à respecter les règles en vigueur au sein de l'association	Jeunes accompagnés et associations	Papier	oui
7	Actions de bénévolat (35 heures par jeune)	Impliquer les jeunes dans le tissu associatif et les sensibiliser à une démarche citoyenne	Jeunes accompagnés		oui
8	Pochette	Une pochette a été donnée à chaque jeune bénéficiant du dispositif pour lui permettre de rassembler ses documents relatifs à l'action	Jeunes accompagnés	Papier	oui
9	Tableau de bord	Suivi qualitatif et quantitatif des jeunes entrés dans l'expérimentation	Référents des Missions Locales	Electronique	oui
10	Tableau de bord Parcours3	Avoir un suivi statistique des saisies dans Parcours3	Conseillers des Missions Locales	Electronique	oui, uniquement aux Missions Locales
11	Consigne régionale de saisie Parcours3	Permettre l'harmonisation de saisies dans Parcours3 pour les 27 Missions Locales	Conseillers des Missions Locales	Electronique	oui, uniquement aux Missions Locales
12	Modèles d'attestations (bénévolat, sécurité routière, assiduité auto-école, recherche d'emploi, abandon, dérogation)	Aider les référents des Missions Locales dans le suivi des jeunes accompagnés et dans leurs démarches administratives	Référents des Missions Locales	Papier	oui
13	Site Intranet	Mettre à disposition des référents Permis de conduire tous les documents utiles au bon déroulement de l'action Tenir les référents informés des réunions organisées, du calendrier de l'action...	Référents des Missions Locales	Electronique	non
14	Reportage de France3 Nord-Pas de Calais sur les jeunes accompagnés par la Mission Locale Rurale Ternois Haut Pays	Faire connaître l'expérimentation au grand public	Population de la région Nord-Pas de Calais	Vidéo	

Fonds d'expérimentations pour la jeunesse

Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

